

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE DU 28 MARS 2023 A 19H45**

**Présidence :** Olivier Cottagnoud  
**Conseil d'administration :** 5 personnes  
**Public :** 14 personnes  
**Excusé :** -  
**Invité :** Joël Germanier, chef du service financier

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président Olivier Cottagnoud ouvre la séance et rappelle que l'assemblée générale a été convoquée en application des statuts.

Olivier Cottagnoud propose que Stéphane Papilloud fonctionne comme scrutateur, ce que l'Assemblée accepte tacitement.

Il soumet l'ordre du jour retenu, à savoir :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Rapport d'activité
3. Approbation des comptes 2022
4. Décharge au Conseil d'administration
5. Budget 2023
6. Divers

Aucune remarque n'étant formulée par rapport à l'ordre du jour présenté, celui-ci est accepté à l'unanimité.

**2. RAPPORT D'ACTIVITE**

Olivier Cottagnoud commente le rapport d'activité relatif à l'exercice 2022.

A part les affaires courantes (réparations et changements de machines etc.), le Conseil d'administration et un représentant de la commission bourgeoise ont rencontré Yanik James, son épouse et son avocat-conseil, Me Tönz, en date du 24 juin 2022. La problématique des loyers durant le Covid a été abordée. Le Conseil d'administration a confirmé sa position : il reçoit les comptes et il entre en matière. Depuis lors, il n'a plus reçu de nouvelles.

Lors de cette même séance, Olivier Cottagnoud a rappelé que le Conseil d'administration attendait également leurs propositions de collaborations à long terme, incluant par exemple des propositions de rénovations pris en charge par les locataires. Il est toujours dans cette attente.

Le Conseil d'administration a également rencontré la Commission bourgeoise et Yanik James le 22 février 2023.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Les comptes du Relais du Valais SA, incidence des frais d'énergie et hausse des taux d'intérêts ;
- La création d'un fonds de rénovation, comme demandé par l'Assemblée bourgeoisiale de l'année passée : Fr. 1300.- ;
- Le contrat d'entretien du monte-charge ;
- La possibilité de ne louer qu'une partie des salles toute l'année ;
- La possibilité d'installer des panneaux solaires ;
- Concernant la question soulevée l'an passé par Daniel Roh, la vente d'habits dans une des salles, Yanik James ne touchait pas de location, mais une commission sur les ventes. Cette activité n'existe plus.

Pascal Coudray relève que la non production des comptes pourrait être problématique en cas de changement d'exploitant. Olivier Cottagnoud indique que la commune dispose du chiffre d'affaires annuel.

Bertrand Pillet indique qu'au début Yanik James montrait ses comptes. Olivier Cottagnoud indique que le loyer est fixe sans relation avec ceux-ci.

### 3. APPROBATION DES COMPTES 2022

Joël Germanier présente et commente les comptes 2022 :

- **Comptes de bilan** : la perte cumulée se monte à CHF 149'707.32.
- **Compte d'exploitation** : celui-ci dégage une perte de CHF 9'367.30.

Au niveau du bilan, Joël Germanier relève encore une fois la dette de CHF 2'064'681.80 envers la Bourgeoisie. L'état des fonds propres, avec un capital de CHF 650'000.- et des pertes reportées de CHF 149'707.32 au 31.12.2022 sera à surveiller attentivement. Un fond de rénovation a été créé avec les 20% du dernier bénéfice selon décision du Conseil bourgeoisial.

Joël Germanier indique que les comptes 2022 laissent apparaître un déficit de CHF 9'367.30. L'augmentation des coûts liés à l'énergie a un impact considérable sur la santé financière de la SA. Si les recettes restent stables et que tous les loyers ont été encaissés, les charges prennent, elles, malheureusement l'ascenseur. Une augmentation de CHF 10'000.- est constatée sur les frais liés à l'énergie. Les frais d'entretien du bâtiment et des installations ont également augmenté. Les années précédentes dégageaient un faible bénéfice, en 2022 les comptes ont basculé dans le rouge.

Olivier Cottagnoud rappelle que les comptes de Relais du Valais SA ne sont pas soumis au contrôle d'un réviseur.

L'assemblée passe au vote et approuve les comptes 2022 tels que soumis (13 acceptations, 0 refus, 1 abstention).

### 4. DECHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur requête d'Olivier Cottagnoud, l'assemblée générale donne décharge au Conseil d'administration des comptes 2022 de Relais du Valais SA (12 acceptations, 0 refus, 2 abstentions).

## 5. BUDGET 2023

Joël Germanier relève que pour 2023 et les années à venir, la situation va se péjorer. L'augmentation des taux bancaires et l'envolée des prix de l'énergie auront un effet important sur les finances de Relais du Valais SA. Les intérêts bancaires vont doubler et les frais d'énergie également pour un supplément de charge respectif de CHF 37'400.- et CHF 30'000.-. Malheureusement, la situation ne devrait pas se détendre à court terme, ce qui engendrera un déficit structurel de plus de CHF 60'000.- par année. A noter que le bail actuel court jusqu'à la fin de l'année 2025. Des solutions devront être trouvées afin d'éviter que la société ne se retrouve sous le coup de l'art. 725 CO concernant le surendettement.

Olivier Cottagnoud relève que les frais d'énergie dépassant le montant fixe de CHF 20'000.- sont à la charge de Relais du Valais SA.

Daniel Roh mentionne les frais de chauffage à gaz et d'appoints électriques sont conséquents. Il se demande s'il n'est pas possible d'utiliser des régulateurs connectés. Le Relais du Valais SA pourrait régler la chaleur du bâtiment et des salles.

Rolande Boulnoix indique que Yanik James prend en charge personnellement les frais de chauffage à gaz.

Patrick Sauthier estime que lorsqu'une personne mange dans le restaurant, la température doit être agréable et il doit faire assez chaud.

Jean-Raphaël Fontannaz, en référence à l'article 725 CO, demande au Conseil d'administration quelles sont les options. Olivier Cottagnoud relève que la Bourgeoisie pourrait solder la dette de Relais du Valais SA, que la fin du contrat intervient à la fin 2025 et que la commune municipale pourrait reprendre ou supporter les pertes.

A la demande de Daniel Roh consistant à savoir si Relais du Valais SA peut tenir jusqu'à la fin 2025, Joël Germanier indique que ce sera compliqué.

Jean-Raphaël Fontannaz mentionne que le Conseil bourgeoisial doit faire des propositions concrètes lors de la prochaine Assemblée bourgeoise. Il pense que la solution consistant à louer des salles ne devrait pas rapporter énormément, compte tenu du fait que l'exploitant paie mensuellement le montant de Fr. 9'000.- (7'000 + 2'000), ce qui est déjà conséquent. La limitation d'utilisation d'une salle va générer une baisse de loyer. Il faut tout mettre en balance. S'agissant des frais d'énergie, il faut les réduire. Olivier Cottagnoud relève qu'il y a la possibilité de faire du photovoltaïque. Dans ce cas, il faudra procéder à des investissements.

Daniel Roh évoque la possibilité d'élargir le cercle des actionnaires, ce qui impliquerait une rentrée financière.

Patrick Sauthier et Bertrand Pillet relèvent qu'il faut prioritairement isoler le bâtiment.

Daniel Roh se demande si un bâtiment historique peut obtenir des subventions.

Rolande Boulnoix demande s'il est possible d'enlever la pyramide.

Jean-Raphaël Fontannaz relève qu'il y a la possibilité d'obtenir des subventions communales en cas de changement des fenêtres.

## 6. DIVERS

André Fontannaz déplore que le Conseil d'administration n'ait pas présenté de propositions concrètes depuis l'année dernière.

Stéphane Pillet communique que le Conseil d'administration doit aller de l'avant, voire vendre le bâtiment.

André Fontannaz rappelle qu'un terrain de la Bourgeoisie a été vendu pour financer les travaux du Relais du Valais.

Jean-Raphaël Fontannaz et Daniel Roh demandent au Conseil d'administration de faire des propositions concrètes (enveloppe, fenêtre, ...) pour que la Bourgeoisie puisse se prononcer. Il faut chiffrer les subventions d'Oiken et de la Municipalité, pour les fenêtres, les portes et l'isolation notamment. Cas échéant, il faut convoquer une assemblée bourgeoisiale extraordinaire. Il faut anticiper !

Olivier Cottagnoud remercie ses collègues du Conseil d'administration et également le public. Il clôt la séance à 20h25.

Pour le Conseil d'administration  
de Relais du Valais S.A.



**Le Président**

Olivier Cottagnoud



**Le Secrétaire**

Bertrand Fontannaz